

Les critères d'évaluation pour la catégorie de prestations nourriture & boissons

✓ **Frais* et fait maison****



Peu

De 20% à 50% de produits frais et faits maison



Beaucoup

De 50% à 80% de produits frais et faits maison



Énormément

Plus de 80% de produits frais et faits maison

* Produits non congelés ou ayant reçu un traitement (lait en poudre, œufs industriels...)

** Utilisation de produits crus, c'est-à-dire réceptionnés non transformés par le restaurateur

✓ **Local* et de saison**



Peu

De 20% à 50% de produits locaux et de saison



Beaucoup

De 50% à 80% de produits locaux et de saison



Énormément

Plus de 80% de produits locaux et de saison

* Inférieur à 250 km ou France

✓ **Labels (BIO, HVE, MSC...)**



Peu

De 20% à 50% de produits bio ou labellisés



Beaucoup

De 50% à 80% de produits bio ou labellisés



Énormément

Plus de 80% de produits bio ou labellisés

Il s'agit ici de savoir la proportion de produits labellisés que vous utilisez dans vos préparations.

Voici les labels considérés :

- Bio (AB, Demeter, Nature et progrès ou autres labels biologiques...)
- Provenance (viande de France/Origine France Garantie)
- Pêche : Pêche Durable MSC, Pavillon France
- Commerce équitable : Fairtrade Max Haavelar.



Les critères d'évaluation pour la catégorie de prestations nourriture & boissons

Les critères au choix

✓ Démarche 0 déchet

- ● ● 1 point : critère obligatoire :
100% des emballages sont à minima en PLA, biosourcés et compostables (pas de plastique issu de pétrole).
- ● ● 2 points : critère obligatoire + 2 critères au choix
- ● ● 3 points : critère obligatoire + 3 critères au choix

- Achats en vrac à plus de 80%
- Alternative proposée à l'emballage unique (consigne)
- Alternative proposée aux bouteilles d'eau, touillettes, etc. en plastique
- Limitation des suremballages et proposition d'emballages uniques seulement quand c'est nécessaire

✓ Recyclage et compostage

- ● ● 1 point : Tri
Tri en production et lors de l'évènement
- ● ● 2 points : 1 critère parmi :
Compostage en production et/ou lors de l'évènement
OU
Donation des restes : clients, associations, autres.
- ● ● 3 points : 2 critères :
Compostage en production et/ou lors de l'évènement
ET
Donation des restes : clients, associations, autres.



Les critères d'évaluation pour la catégorie de prestations nourriture & boissons



Démarche écologique globale

- ● ● 1 point : 1 critère
- ● ● 2 points : 2 critères
- ● ● 3 points : 3 critères

Les critères au choix

- Oeuvre en faveur de la réduction de la consommation de viande (alternative végétarienne, rééquilibrage de la part de végétal dans les assiettes...)
- Veille à favoriser le made in France, la collaboration avec des producteurs et artisans locaux, le bio,
- Ne propose pas de goodies et autres accessoires
- Réalise des cartes de visites / autres accessoires en matériaux recyclés et recyclables,
- Partage des valeurs : sensibilisation du public à l'environnement / Formation des employés / affichage des bonnes pratiques
- Produits d'entretien d'origine naturelle (ex : vinaigre blanc, savon de Marseille acide citrique, etc).



Les critères d'évaluation pour la catégorie de prestations lieux & tentes



Respect de la biodiversité



1 point

1 critère



2 points

2 critères



3 points

3 critères

Non-

applicable

Non applicable si vous ne possédez pas d'espace extérieur

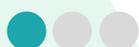
Les critères au choix



- Abris à oiseaux
- Utilisation de produits d'entretien d'extérieur écologiques
- Pelouse multivariétés
- Jardin fleuri propice aux abeilles et aux insectes
- Tonte non excessive
- Lampes solaires
- Arrosage via de l'eau de pluie ou via un puit d'eau non potable



Économies des ressources



1 point

2 critères



2 points

5 critères



3 points

8 critères ou plus

Les critères au choix



Bâtiment & construction (lieu de réception et/ou lieu de stockage pour les tentes) :

- Bonne isolation des bâtiments
- Eco-conception du lieu (Maison BHQE, bois PEFC, végétation toiture ou mur végétal, isolation en produit naturel ou recyclé)
- Toilettes sèches

Consommation d'eau (du lieu de réception ou du bureau le cas échéant) :

- Limitation de la conso d'eau : économiseur d'eau aux robinets, toilettes avec double chasses
- Réutilisation eau de pluie (lavage du linge, sanitaires, lavage des sols)

Pollution numérique & ressources du quotidien (pour la gestion de l'activité) :

- Limitation pollution numérique : effacer ses mails, éteindre son ordinateur, régler le paramétrage de veille, etc.
- Utilisation de papier recyclé/PEFC ou FSC/travailler en partenariat avec des imprimeries labellisées (Imprim'vert)
- Utilisation de vaisselle réutilisable (machine à café, couverts réutilisables pour le midi...),
- Affichage / signalétique ludique pour inciter à la réduction d'énergie dans ses locaux (et aux clients si applicable)

Consommation d'énergie (du lieu de réception ou du bureau le cas échéant) :

- Utilisation de véhicules à faible émission de gaz à effets de serre,
- Utilisation d'énergies renouvelables, (panneaux solaires, éoliennes...), fournisseur d'électricité verte (Enercoop, planète oui ...)
- Équipement électronique à 100% de catégorie A
- Utilisation d'ampoules LED/à basse consommation/ à détecteur de mouvement
- Limitation de la conso d'électricité : lumières éteintes dès que possible, utilisation de prises avec interrupteur
- Limitation du chauffage en hiver et de la clim en été (Recommandation de l'ADEME : 19°C à 21°C en hiver et respect autant que possible de la règle des 4°C max d'écart en été (intérieur / extérieur))



Les critères d'évaluation pour la catégorie de prestations lieux & tentes



Démarche durable



1 point : critères obligatoires :

Ne propose en option que des produits respectueux de l'environnement (pas de bouteille en plastique, pas de vaisselle jetable, ou si à usage unique : en PLA, carton, bambou)

ET

Mise à disposition de poubelles de tri sélectif pour ses clients et tri des déchets pour l'établissement.



2 points

4 critères



3 points

6 critères ou plus

Les critères au choix

Tri & recyclage sur le lieu de réception et/ou au sein des bureaux :

- Mise à disposition de poubelles de tri sélectif pour ses clients et tri des déchets pour l'établissement
- Mise à disposition de composteur pour ses clients et compostage pour son établissement
- Tentes & autre matériel (informatique, bureaux, éléments de décoration ...) : recyclage ou don systématiquement privilégié.
- Espace de coworking et/ou bureau : tri systématique des cartouches d'encre et papiers

Démarche durable de l'établissement :

- Veille à favoriser le made in France, la collaboration avec des producteurs et artisans locaux, le bio,
- Ne propose en option que des produits respectueux de l'environnement (pas de bouteilles en plastique, pas de vaisselle jetable, ou si à usage unique : en PLA, carton, bambou),
- Ne propose pas de goodies et autres accessoires,
- Goodies éco-conçus (recyclés/recyclables ou consommables)
- Initiation d'une vraie démarche 0 déchet au sein de son établissement (exemples : pas de contenants jetables, compostage, éviter le plastique ...)
- Possède des labels (bio, HVE, clef verte, Bienvenue à la ferme, tourisme et handicap ...)
- Partage des valeurs : sensibilisation du public à l'environnement / Formation des employés / affichages des bonnes pratiques / favorisation du lien social / etc,

Accès aux personnes à mobilité réduite sur le lieu de réception et/ou au sein des bureaux :

- Lieu permettant d'accueillir des personnes à mobilité réduite (rampe d'accès ...)



Les critères d'évaluation pour la catégorie de prestations lieux & tentes



Achats responsables



1 point

1 critère



2 points

2 critères



3 points

3 critères ou plus parmi la liste ci-contre dont l'initiation d'une démarche 0 déchet

Les critères au choix

- + de 50% des fournitures achetées sont de fabrication française (ou Europe) et artisanale, (décoration, bureaux, matériel divers ...)
- + de 50% des fournitures courantes et de bureaux sont écologiques (papier recyclé, papier toilette, produits d'entretiens ecocert, café, thé etc),
- Suppression de l'utilisation de plastique à usage unique,
- Si fabrication : Les matériaux utilisés sont écologiques (bois, matériaux recyclés, peinture, etc.) à + de 70%,
- Produits d'entretien d'origine naturelle (ex : vinaigre blanc, savon de Marseille, acide citrique, etc),
- Achat d'équipements ménagers, informatiques et de décoration de réemploi (reconditionné, occasion ...) privilégié
- Tentes & autre matériel (informatique, bureaux, éléments de décoration ...) : Réparation vs changement du parc toujours privilégié
- Initiation d'une démarche 0 déchet : achat en vrac ou en gros contenant favorisé (quelques exemples : plus de capsule de café, thé en vrac, produits d'entretien achetés en recharge ou en gros contenant ...)



Les critères d'évaluation pour la catégorie de prestations déco & services

Social et eco-communication



1 point :

3 critères



2 points :

5 critères



3 points :

Tous les critères

Non applicable

Aucun des critères n'est applicable à votre activité

Nota : Si 1 des critères n'est pas applicable à votre activité (exemple pas de goodies ou pas de collaborateurs) alors cochez 3 points si vous respectez l'ensemble des autres critères)

Les critères au choix

- Promotion des valeurs sociales : égalité des chances, égalité homme / femme, recours à des travailleurs handicapés,
- Sensibilisation des collaborateurs aux bonnes pratiques (chartes, affichages, formations...),
- Sensibilisation du public/des clients aux actions mises en place par l'entreprise (supports de communication, affichages ludiques...),
- Sensibilisation au développement durable via les supports de communication,
- Utilisation de papier ecolabelisé, recyclé ou à faible grammage,
- Utilisation de cartouches d'encre végétales ou à eau,
- Utilisation de signalétiques réutilisables et intemporelles (pas de date ou de nom sur les documents distribués),
- Goodies éco-conçus (recyclés/recyclables ou consommables),
- Politique de réduction des tirages papiers (n'imprimer que le strict nécessaire, recto verso, qualité brouillon, marges réduites...),

Recyclage des déchets



1 point :

1 critères



2 points

2 critères



3 points

3 critères ou plus

Non applicable

Non applicable à votre activité

Nota : s'applique à votre lieu de production / lieu de travail / établissement. Par exemple : est-ce qu'à mon bureau je veille à utiliser des lampes basses consommation ?

- Recyclage des cartouches d'encre,
- Tri séparé des mégots et recyclage via une entreprise spécialisée,
- Tri sélectif poussé dans les bureaux (plastique, papier, canettes, piles) et dépôt ou récupération par une entreprise spécialisée,
- Tri des matériaux ou déchets de production (exemple : moquette, bois, tissus, ferraille ...) et dépôt ou récupération par une entreprise spécialisée,
- Dons des anciens appareils électroniques et autres matériels à des associations toujours privilégiés (Emmaüs, Geev etc...),
- Production : Recyclage des eaux de rejets,
- Location mobilier : réparation vs changement du parc toujours privilégié,
- Location mobilier : recyclage des matériaux réalisé,
- Location mobilier : don du matériel plus utilisable privilégié avant le tri,



Les critères d'évaluation pour la catégorie de prestations déco & services

Achat & production durable



1 point :
2 critères



2 points
3 critères



3 points
Tous les critères doivent être appliqués et les pourcentages d'achats français/UE et de fournitures écologiques doivent être supérieurs à 70%.

Nota : si vous ne vendez ou louez pas de produits matériels, ces critères sont à considérer au sein de votre établissement / lieu de travail. Par exemple : est-ce qu'à mon bureau je veille à n'acheter que des fournitures courantes écologiques ?

- + de 50% des fournitures achetées sont de fabrication française (ou Europe) et artisanale,
- + de 50% des fournitures courantes sont écologiques (papier recyclé, papier toilette, etc.),
- Suppression de l'utilisation de plastique à usage unique,
- Les matériaux utilisés sont écologiques (bois, matériaux recyclés, peinture, etc.) à + de 70%,
- Les matériaux utilisés sont à plus de 90% biologiques ou ecocert,
- Emballages écologiques (matériaux recyclés et recyclable tel que tissus, papier recyclé...),
- Achats d'équipement de réemploi (reconditionné...)

Les critères au choix

Économie des ressources



1 point :
2 critères



2 points
3 critères



3 points
4 critères ou plus

Non applicable
Non applicable à votre activité

Nota : s'applique à votre lieu de production / lieu de travail / établissement. Par exemple : est-ce qu'à mon bureau je veille à utiliser des lampes basses consommation ?

- Bonne isolation des bâtiments,
- Utilisation d'ampoules LED/à basse consommation/ à détecteur de mouvement,
- Équipement électronique à 100% de catégorie A,
- Utilisation de véhicules à faible émission de gaz à effets de serre,
- Utilisation de vaisselle réutilisable (machine à café, couverts réutilisables pour le midi...),
- Affichage / signalétique ludique pour inciter à la réduction d'énergie dans ses locaux (et aux clients si applicable)

